

Les animations de la troisième phase du Plan de Paysages

Le jeudi 3 octobre : « les paysages vus à vélo »

Une animation à l'intention des délégués du Syndicat sera organisée le jeudi 3 octobre en deux temps :

- **Sortie à vélo de 14h30 à 17h (sur inscription)** pour analyser le paysage et ses possibilités de mise en valeur sur un parcours d'environ 10 km (vélos à assistance électrique prêtés gracieusement par la Communauté d'Agglomération d'Épinal),
- **Conférence à 20h15 sur le thème des paysages vus à vélo**, illustrée d'exemples suisses montrant des aménagements paysagers de parcours cyclables (après la séance du Comité Syndical dans l'amphithéâtre de l'ENSTIB rue Philippe Seguin à Épinal).

La sortie à vélo et la conférence seront animées par Madame Sonia Lavadinho, Consultante suisse, spécialisée dans la mobilité active.

Les 16 et 17 Octobre : Quatre ateliers-café du Plan de Paysages

Des ateliers de concertation à l'intention des élus et des acteurs du territoire permettront de définir les actions de mise en œuvre du Plan de Paysages (inscription : syndicat@scot-vosges-centrales.fr ou 03 29 32 47 96).

Mercredi 16 octobre :

10h00 -12h30 -Thème : Paysages naturels, agricoles et forestiers à Épinal (Maison de l'habitat),

15h-17h30 -Thème : Paysages et mobilité à Dompain (Pôle Culturel, 3 rue Charles Jérôme),

Jeudi 17 octobre :

10h00 -12h30 - Thème : Paysages urbains à Épinal (Maison de l'habitat),

14h30 -17h00 - Thème : Animation du Plan de Paysages à Épinal (Maison de l'habitat) .

Comité de Pilotage Technique (COTECH) : mercredi 6 novembre de 15h30 à 17h30 (Maison de l'habitat)

Comité de Pilotage Politique (COPIL) : jeudi 14 novembre de 15h30 à 17h30 à Épinal (Maison de l'habitat)

Le suivi évaluation du SCoT

Comme chaque année, les réunions de suivi-évaluation du SCoT se dérouleront durant l'automne aux dates suivantes à la Maison de l'habitat et du territoire :

Groupes de travail thématiques :

GT Urbanisme : Mercredi 25 septembre : 16h00 - 18h00 présidé Monsieur Cyrille GAUTHIER,

GT Environnement : Mardi 8 octobre : 16h00-18h00 présidé Madame Stéphanie POIRIER,

GT Energie : Lundi 14 octobre : 16h00 -18h00 présidé Monsieur Nicolas BRAUN

Comité de Pilotage Technique (COTECH) : Vendredi 8 novembre : 14h30 - 16h30 (Maison de l'habitat)

Comité de Pilotage Politique (COPIL) : Vendredi 15 novembre : 14h30 -16h30 (Maison de l'habitat)

Comme il s'agit de la troisième année de mise en œuvre du SCoT révisé sur le territoire élargie, ce travail pourra alimenter la décision d'engager une nouvelle révision.

La loi du 20 juillet 2023, dite ZAN II, visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux, a en effet modifié les modalités d'application de l'objectif national du Zéro Artificialisation Nette en introduisant notamment la garantie communale à l'hectare.

Par conséquent le SRADDET en cours de révision, définit sa grille de répartition des objectifs de consommation foncière par SCoT. Il est déjà certain que le taux de réduction de la consommation sera désormais de 54 % pour la Région Grand Est en tenant compte des besoins fonciers pour les projets d'envergure nationale et européenne. La part des SCoT s'en trouvera d'autant plus réduite.



Édito :



Depuis 2023, le Syndicat est engagé dans l'élaboration d'un Plan de Paysages destiné à mieux répondre à ses nouvelles compétences paysagères, instituées par la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Si le SCoT approuvé en 2021 a préconisé l'autonomie énergétique en 2050, il ne s'agit pas pour autant de faire n'importe quoi pour y arriver.

Comme toujours le SCoT recherche un équilibre entre d'une part, les intérêts économiques ou énergétiques et d'autre part, la préservation du patrimoine naturel et bâti. L'Etat nous a un peu bousculé lors de l'exercice d'identification des zones d'accélération énergétique dans de très courts délais. Nous pouvons maintenant prendre du recul pour affiner les conditions dans lesquelles nous allons encourager et cadrer le développement énergétique dans nos documents d'urbanisme. Des actions d'accompagnement paysager seront sans doute nécessaires. **Nous devons dépasser une vision communale pour nous demander comment nos aménagements seront vus dans le paysage de nos voisins.**

Nous sommes généralement sensibles à nos paysages familiers mais nous connaissons moins ceux des autres secteurs des Vosges Centrales. Le Plan de Paysages nous aide à identifier les caractéristiques et les valeurs communes qui transparaissent au-delà de la variété de nos

paysages pour nous doter d'une culture paysagère partagée et nous aider à assurer une harmonie d'ensemble sur notre vaste territoire, tant dans les espaces naturels, agricoles et forestiers que dans les espaces urbains, en prêtant une attention particulière aux interfaces d'entrées de villes ou de villages, aux coupures vertes et aux vues lointaines observées par nos concitoyens, durant leurs déplacements quotidiens ou par les touristes, plus occasionnellement.

Cette culture paysagère va nous permettre de préserver et d'améliorer notre cadre de vie en saisissant les opportunités offertes par la transition énergétique et climatique

Je vous souhaite une bonne lecture

Michel Heinrich

Président du Syndicat du SCoT

Michel Heinrich

AGENDA SCoT des VOSGES CENTRALES :

- Mardi 17 septembre : Bureau du SCoT à 18h

- Jeudi 3 octobre : Comité Syndical à 18h30

ENSTIB, salle Philippe Seguin à Épinal

En bonus : sortie à Vélo avant, puis conférence « les paysages vus à vélo » par Sonia Lavadinho, consultante, après la séance du Comité Syndical.

- Jeudi 21 novembre : Bureau du SCoT à 16h

- Mercredi 11 décembre : Comité syndical à 18h

au Centre des Congrès à Épinal

Salon Habitat Bois : 19-23 septembre : Stand Bimby

AVANCEMENT DU PLAN DE PAYSAGES

Chiffres clefs

- 160 321 ha
- 41% de forêts et 5 000 km de lisières forestières
- 48 % d'espaces agricoles dont la moitié en prairies permanentes
- 3 % d'espaces naturels protégés
- 2 008 ha de vergers ou de vignes
- 18 160 haies d'intérêt SCoT », soit 2 440 km de linéaire

1. Le diagnostic : une affirmation de valeurs et d'enjeux partagés

Depuis leur création, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) définissent dans leurs orientations à 20 ans, les grands équilibres entre les espaces urbains et les espaces naturels, agricoles et forestiers en veillant à la préservation des paysages.

La loi relative à l'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) du 10 mars 2023 est venue renforcer le volet paysager des SCoT qui doivent désormais prévoir des objectifs d'insertion et de qualité paysagères pour les infrastructures, notamment celles de production et de transport de l'énergie. Ils précisent la manière dont les paysages sont vécus ainsi que leurs composantes naturelles, historiques et socio-culturelles à prendre en compte dans les choix d'aménagements. Ils veillent à limiter les effets de saturation visuelle.

Cette même loi permet de prévoir dans les PLU(I) des conditions d'implantation des installations énergétiques, et même de définir des zones d'exclusion quand il y aura assez de zones d'accélération de production d'énergies renouvelables pour répondre aux objectifs régionaux. Les SCoT pourront aussi identifier des zones à préserver pour les communes soumises au RNU, avec l'accord des municipalités concernées (cf. InfoSCoT du second semestre 2023).

Engagé depuis 2023, le Plan de Paysages dédié à la transition énergétique et écologique va permettre d'approfondir les préconisations paysagères du SCoT.

Le Paysage : un héritage du passé en perpétuelle transformation

Le groupement de bureaux d'études (Follea-Gautier-Omnibus-Virage-Energie) a débuté son diagnostic par l'observation de l'empreinte du passé dans la structuration des paysages : la géologie et l'hydrographie qui ont formé les plateaux, les vallées et les vallons des paysages naturels que l'homme a ensuite façonnés en champs, en prairies et en forêts, avant que l'industrialisation n'imprime une nouvelle marque dans le paysage avec le développement de l'urbanisation jusqu'à l'époque actuelle.

Les traces des énergies passées (moulins à eau, cheminées d'usine) ont pu être observées mais aussi l'apparition plus récente d'équipements contemporains, plus ou moins bien intégrés dans le paysage (éoliennes, méthaneurs, tracker et panneaux photovoltaïques en toiture).

Afin de partager et d'enrichir ces constats paysagers, cinq ateliers thématiques ont été proposés aux acteurs institutionnels et associatifs en juillet 2023. Puis, une sortie en car a eu lieu en septembre à l'intention des élus, suivie d'une première série de cinq d'ateliers territorialisés en novembre.

Des valeurs paysagères menacées

Le diagnostic a mis en lumière des valeurs paysagères ainsi que les menaces qui pèsent sur elles :

- **Une diversité de paysage harmonieux** sans être toutefois exceptionnels, où les points de vue gagneraient à être mieux valorisés,
- **Des paysages agricoles de grande qualité ouvrant sur des horizons lointains**, fragilisés par les mutations structurelles et climatiques, qui favorisent la disparition de haies et l'implantation de bâtiments agricoles ou d'ouvrages énergétiques insuffisamment cadrés,
- **Des paysages patrimoniaux organisés par l'eau**, confrontés à la diminution des milieux humides, à la privatisation des rives et à l'urbanisation dans la vallée de la Moselle,
- **Des forêts de belle ampleur menacées** par le changement climatique,
- **Un patrimoine bâti porteur d'identité lorraine**, peu mis en valeur par le manque d'entretien et l'urbanisation récente hétérogène et de faible qualité, surtout dans les lotissements et les zones économiques d'entrées de villes ou de villages,
- **Des routes ouvertes sur le paysage** mais des mobilités actives encore peu facilitées. Toutefois le potentiel énergétique des paysages est jugé important.

2. Une stratégie paysagère pour la transition énergétique et climatique

Partant du constat du diagnostic, la seconde phase du Plan de Paysages, consacrée à la stratégie d'intervention, a permis d'anticiper les conséquences paysagères du mix énergétique proposé dans le scénario TEPOS, repris dans le SCoT et le Plan Climat Air Energie Territorial. Un nouveau scénario « TEPOS Paysage » a été proposé par les bureaux d'études, accompagné d'orientations de qualité paysagère et d'objectifs de mise en œuvre.

Un travail de concertation a été mené avec les élus pour préfigurer les paysages énergétiques désirables, lors d'une seconde série de cinq ateliers territorialisés en mars 2024, qui s'est prolongée en mai 2024 par cinq visites d'une demi-journée d'approfondissement sur le terrain avec les élus et des habitants des communes.

Une part d'éolien très impactante pour le paysage dans le mix énergétique TEPOS

Les investigations menées par les bureaux d'études les ont conduits à alerter sur un risque de saturation paysagère par les mâts éoliens à l'ouest du territoire et à proposer une réduction de moitié de la production d'énergie éolienne dans le mix TEPOS pour la période restante jusqu'à 2050. Cette proposition permettrait de poursuivre les projets engagés, avant un arrêt définitif de l'installation de nouveaux mâts après 2030. Pour compenser, il est proposé d'engager le « repowering » des éoliennes existantes en augmentant leur hauteur et leur puissance, tout en développant plus fortement d'autres filières, notamment le photovoltaïsme, l'agrivoltaïsme, et la méthanisation. **Toutefois la décision politique d'un changement de mix relèvera d'une révision du PCAET en 2026. Des discussions préparatoires pourront se poursuivre dans le cadre de la prochaine révision du SCoT.**

Quatre orientations de qualité paysagère

La stratégie d'amélioration paysagère à prévoir pour favoriser la bonne insertion des nouvelles installations énergétiques est valable également pour les équipements existants. Elle s'appuie sur quatre grandes orientations qualitatives discutées lors du Comité de Pilotage Politique et du Comité de Suivi :

- **Vers une préservation et une réinvention des paysages agricoles, naturels et forestiers « énergétiques »,**
- **Vers un renouvellement des paysages urbains ou industriels par l'énergie,**
- **Vers une valorisation des mobilités décarbonées par le paysage,**
- **Vers une transition paysagère partagée et construite collectivement.**

Les objectifs de déclinaison de ces orientations et leur traduction en actions vont être précisés dans le cadre de la troisième phase du Plan de Paysages

Le « projet en marchant » sur cinq sites-tests

Les réunions de concertation en salle trouvent leurs limites dans la concrétisation des projets. C'est pourquoi cinq visites sur le terrain ont été organisées sur des sites test afin de vérifier de visu, comment la stratégie envisagée pouvait être transposée dans la réalité. La méthode d'animation des visites a permis de prendre du recul sur les équipements de production énergétique pour voir quels pouvaient être leurs impacts à une échelle plus éloignée dans le paysage. Le regroupement des panneaux agrivoltaïques dans des ceintures vertes et maraichères autour des villages a également été suggéré. Ces visites ont aussi permis d'anticiper d'autres effets paysagers possibles de la transition énergétique comme par exemple l'évolution de la voirie pour faciliter le développement de la mobilité active à pied ou à vélo. Finalement c'est tout un projet d'aménagement paysager d'ensemble qui peut être imaginé à l'occasion de la transition énergétique.

3. Le programme d'actions

La troisième phase du Plan de Paysages identifiera un programme d'actions à court et moyen terme, en concertation avec les élus et les acteurs du territoire pour accompagner la transition énergétique et écologique au niveau paysager afin d'atteindre les objectifs de qualité paysagère retenus. Quatre ateliers thématiques de concertation permettront de préciser les actions de mise en œuvre du Plan de Paysages notamment :

- La nature et le coût des actions,
- Les porteurs des actions et les partenaires pressentis,
- Les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation et les indicateurs de suivi de ces actions.